



conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et ses modifications/amendements successifs

Date d'impression : 14.05.2024 Révision: 14.05.2024

Numéro de version 196 (remplace la version 195)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de læntreprise

· 1.1 Identificateur de produit

- · Code de produit LTC40
- · Nom du produit: ADDITIF RETARDATEUR
 - · UFI: YFS3-C0M7-H00X-K9UY

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Composition de rev-tement pour le rev-tement et / ou de décoration de produits.

Diluant pour produits de peinture

· Emploi de la substance / de la préparation Usage professionnel

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

Fournisseur

Raison Sociale: MILESI VERNIS S.A.

Adresse: 11 rue Lucien Sampaix - CS 70109 - 91707 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS CEDEX

- FRANCE

Téléphone: 01.60.15.93.44

infofds @milesi.fr http://www.milesi.com

VEILLE TELEPHONIQUE TRANSPORT 24/24 CEDRE BREST 33 2 98 33 10 10 - UTMD 09

Producteur

IVM Chemicals srl

Viale della Stazione 3 - 27020 Parona (PV) Italy tel +39 038425441

· Service chargé des renseignements:

Environmental Health and safety office

hseoffice@ivmchemicals.com

· 1.4 Numéro dappel da rgence

pour l'Italie

De 8h30 à 17h30 0039 038 425 441

En dehors des heures mentionnées ci-dessus, les samedis et dimanches et pendant les périodes de fermeture pour les vacances s'il vous plajt appelez: 0039 0384 254491

Pour la France

Numéro : 01.45.42.59.59

Societé/Organisme : INRS / ORFILA http://www.centres-antipoison.net

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· 2.2 Éléments détiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n
 ^o 1272/2008
 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)





conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et ses modifications/amendements successifs

Date d'impression : 14.05.2024 Révision: 14.05.2024

Numéro de version 196 (remplace la version 195)

Code de produit LTC40

Nom du produit: ADDITIF RETARDATEUR

(suite de la page 1)

· Pictogrammes de danger



- · Mention d'avertissement Attention
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle
- · Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des

flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/

aérosols.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever

immédiatement tous les v-tements contaminés. Rincer la peau à l'eau

[ou se doucher].

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

· 2.3 Autres dangers

P241

P261

- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
 - · PBT: Non applicable.
 - · vPvB: Non applicable.
- · Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· Description:

Mélange: composé des substances indiquées ci-après.

Mélange de solvants

· Composants dangereux:		
CAS: 108-65-6 EINECS: 203-603-9 Reg.nr.: 01-2119475791-29- XXXX	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336	75-100%
CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1 Reg.nr.: 01-2119485493-29- XXXX	acétate de n-butyle Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 EUH066	0,5-1%
CAS: 70657-70-4 EINECS: 274-724-2	acétate de 2-méthoxypropyle Flam. Liq. 3, H226 Repr. 1B, H360D STOT SE 3, H335	<0,3%

FR





Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et ses modifications/amendements successifs

Date d'impression : 14.05.2024 Révision: 14.05.2024

Numéro de version 196 (remplace la version 195)

Code de produit LTC40

Nom du produit: ADDITIF RETARDATEUR

(suite de la page 2)

· Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Remarques générales:

Enlever immédiatement les v-tements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent appara; tre après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

si le port d'équipements de protection individuelle est recommandé aux secouristes. (section 8)

- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

· Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pour les symptômes et les effets causés par les substances, voir chap. 11.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l\(\textit{D}\)ncendie

· 5.1 Moyens dextinction

· Moyens d'extinction:

Mousse résistant à l'alcool

Le dioxyde de carbone, mousse, poudre, du sable et de l'eau pulvérisée

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu et disperser.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut -tre dégagé en cas d'incendie:

Oxyde d'azote (NOx)

Monoxyde de carbone (CO)

5.3 Conseils aux pompiers

Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients pour éviter la décomposition du produit et le développement de substances potentiellement dangereuses pour la santé et aussi, dans le cas des récipients fermés exposés aux flammes pour éviter les explosions.

· Equipement spécial de sécurité:

Casque de protection avec visière, v-tements ignifuges, des gants appropriés et si l'appareil nécessaire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures durgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

· 6.2 Précautions pour la protection de le nvironnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

(suite page 4)





Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et ses

orme au réglement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et ses modifications/amendements successifs

Date d'impression : 14.05.2024 Révision: 14.05.2024

Numéro de version 196 (remplace la version 195)

Code de produit LTC40

Nom du produit: ADDITIF RETARDATEUR

(suite de la page 3)

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à dautres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation s`re, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

· 7.2 Conditions dun stockage s-r, y compris les éventuelles incompatibilités

- · Stockage:
 - Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Prévoir des sols étanches et résistant aux solvants.

Observer les indications sur l'étiquette, la date d'expiration de l'utilisation, si cela est indiqué, est de la livraison dat.

Dans les cas où il n'y a pas de date limite indiqué, cela signifie que le produit doit –tre utilisé dans les 8 mois.

- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Celles qui sont typiques du produit et les instructions de la fiche de données si nécessaire.

RUBRIQUE 8: Contrôles de la xposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

VLEP Valeur momentanée: 550 mg/m, 100 ppm Valeur à long terme: 275 mg/m, 50 ppm

risque de pénétration percutanée

123-86-4 acétate de n-butyle

VLEP Valeur momentanée: 723 mg/m , 150 ppm Valeur à long terme: 241 mg/m , 50 ppm

· Informations relatives à la réglementation VLEP: ED 1487 05.2021

(suite page 5)





Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et ses modifications/amendements successifs

Date d'impression : 14.05.2024 Révision: 14.05.2024

Numéro de version 196 (remplace la version 195)

Code de produit LTC40

Nom du produit: ADDITIF RETARDATEUR

			(suite de la pag
· DNEL			
108-65-6 acétate de 2-mé	thoxy-1-méthyléthyle		
Inhalatoire	DNEL		275 mg/mc (ouvriers)
Effet d'irritation de la peau	DNEL		153,5 mg/kg bw/d va/g> (ouvriers
123-86-4 acétate de n-bu	tyle		
Oral	DNEL		2 mg/kg bw/d va/g> (popolazione
Inhalatoire	DNEL acuto/agudo/os: acute/akut	tre/aigu/	600 mg/mc (ouvriers)
			300 mg/mc (popolazione)
	DNEL		300 mg/mc (ouvriers)
			35,7 mg/mc (popolazione)
Effet d'irritation de la peau	DNEL acuto/agudo/osa acute/akut	tre/aigu/	11 mg/kg bw/d va/g> (ouvriers)
			6 mg/kg bw/d va/g> (popolazione
	DNEL		11 mg/kg bw/d va/g> (ouvriers)
			6 mg/kg bw/d va/g> (popolazione
· PNEC			
108-65-6 acétate de 2-mé	thoxy-1-méthyléthyle		
PNEC Acqua dolce/Fresh	water/Agua dulce/Tatlı su	0,635 mg	g/L (_)
PNEC Suolo/earth/suelo/			
123-86-4 acétate de n-bu	tyle		
PNEC Acqua dolce/Fresh	water/Agua dulce/Tatlı su	0,18 mg/	<u>/L (_)</u>
PNEC Suolo/earth/suelo/	/toprak	0,0903 n	ng/kg (_)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de læxposition

- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
 - · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Retirer immédiatement les v-tements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· Protection respiratoire:

Filtre provisoire:



Protection respiratoire recommandée. (EN140)

Filtre A

· Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit –tre imperméable et résistant au produit et conformément à la norme EN 374 et de la directive 89/686/CEE.

(suite page 6)





conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et ses modifications/amendements successifs

Date d'impression : 14.05.2024 Révision: 14.05.2024

Numéro de version 196 (remplace la version 195)

Code de produit LTC40

Nom du produit: ADDITIF RETARDATEUR

(suite de la page 5)

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit .

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas –tre calculée à l'avance et doit, alors, –tre contrôlée avant l'utilisation.

- Temps de pénétration du matériau des gants
 Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- · Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques(EN 166)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

État physique
Couleur:
Odeur:
Liquide
Incolore
Genre ester

· Seuil olfactif: Non déterminé
· Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

· Point døébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition

méthylé

· Inflammabilité Inflam

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure:

· Supérieure:

· Température d'auto-inflammation

· Température de décomposition:

· pH à 20 °C

Solubilité

· Point d'éclair

Viscosité:
Viscosité cinématique
Dynamique à 20 °C:

· l'eau à 20 °C:

enre ester Non déterminé.

146 °C (108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle)

Inflammable.

1,5 Vol % (108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle)

1-meuryieuryie) 10,8 Vol % (108-65-6 acétate de 2-

10,8 Vol % (108-65-6 acetate de 2méthoxy-1-méthyléthyle)

44 °C (108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyle)

315 °C (108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-

méthyléthyle) Non déterminé.

. Mélange non polaire/aprotique.

Non déterminé.

1,2 mPas

220 g/l

(suite page 7)





conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et ses modifications/amendements successifs

Date d'impression : 14.05.2024 Révision: 14.05.2024

Numéro de version 196 (remplace la version 195)

Code de produit LTC40

Nom du produit: ADDITIF RETARDATEUR

(suite de la page 6)

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur

log) 1,2 • Pression de vapeur à 20 °C: 3,37 hPa (108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-

méthyléthyle)

· Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C: 0,967 g/cm Densité de vapeur relative Indéterminé.

· 9.2 Autres informations

· Taux d'évaporation: Non déterminé.

Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des

mélanges explosifs vapeur-air peuvent se

former.

· COV et Total des COV (solvants organiques +

solvants réactifs cas échéant) 100,00 %

· VOC (CE) 967,0 g/l

· Teneur en substances solides: 0,0 %

· Masse moléculaire 132,16 g/mol

 Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles néant
 Gaz inflammables néant
 Aérosols néant
 Gaz comburants néant
 Gaz sous pression néant

· Liquides inflammables Liquide et vapeurs inflammables.

Matières solides inflammables néant
 Substances et mélanges autoréactifs néant
 Liquides pyrophoriques néant
 Matières solides pyrophoriques néant
 Matières et mélanges auto-échauffants néant

 Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de lœau néant
 Liquides comburants néant
 Matières solides comburantes néant
 Peroxydes organiques néant

· Substances ou mélanges corrosifs pour les

métaux néant · Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Typique du produit comme indiqué dans la fiche technique
- 10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de stockage et d'utilisation recommandée

· Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air

- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Acides, bases et agents oxydants

(suite page 8)

Page: 8/13



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et ses modifications/amendements successifs

Date d'impression : 14.05.2024 Révision: 14.05.2024

Numéro de version 196 (remplace la version 195)

Code de produit LTC40

Nom du produit: ADDITIF RETARDATEUR

(suite de la page 7)

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
 - · Toxicité aiguµ

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

,			
· Vale	· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
108-65-6 a	108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		
Oral	LD50	8.532 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	5.001 mg/kg (lapin)	
Inhalatoire	LC50/4 ore/h/saat	35,7 mg/l (rat)	
123-86-4 a	123-86-4 acétate de n-butyle		
Oral	LD50	10.760 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	14.000 mg/kg (lapin)	
Inhalatoire	LC50/4 ore/h/saat	21,1 mg/l (rat)	
70657-70-4 acétate de 2-méthoxypropyle			
Oral	LD50	5.001 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	5.001 mg/kg (lapin)	

- · Corrosion cutanée/irritation cutanée
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Mutagénicité sur les cellules germinales
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Cancérogénicité
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction
 - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique
 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Danger par aspiration
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · 11.2 Informations sur les autres dangers
 - · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants næst compris.





conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et ses modifications/amendements successifs

Date d'impression : 14.05.2024 Révision: 14.05.2024

Numéro de version 196 (remplace la version 195)

Code de produit LTC40

Nom du produit: ADDITIF RETARDATEUR

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:	· Toxicité aquatique:	
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		
EC50	1.001 mg/l (Algues) (72 h)	
	501 mg/l (daphnie) (48 h)	
LC50 (96 ore/h/saat)	134 mg/l (poisson)	
123-86-4 acétate de n-butyle		
EC50	397 mg/l (Algues) (72 h)	
	44 mg/l (daphnie) (48 h)	
LC50 (96 ore/h/saat)	18 mg/l (poisson)	

· 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

	· Facilement biodégradable.		
	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		
123-86-4	acétate de n-butyle		

• 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow):		
108-65-6	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	1,2
123-86-4	acétate de n-butyle	2,3

· Facteur de bioconcentration (FBC)

123-86-4 acétate de n-butyle 15

- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
 - · PBT: Non applicable.
 - · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes
 - · Autres indications écologiques:
 - · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à lélimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation:

Ne doit pas –tre évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Remettre à la collecte des déchets toxiques ou apporter au dépôt pour déchets dangereux. Le numéro de code du produit est aussi 080111

(suite page 10)





conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et ses modifications/amendements successifs

Date d'impression : 14.05.2024 Révision: 14.05.2024

Numéro de version 196 (remplace la version 195)

Code de produit LTC40

Nom du produit: ADDITIF RETARDATEUR

(suite de la page 9)

- · Emballages non nettoyés:
 - · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro dedentification
 - · ADR/RID, IMDG, IATA UN1263
- · 14.2 Désignation officielle de transport de la INDNU

∙DOT Paint related material

·ADR/RID MATIÈRES APPARENTÉES AUX

PEINTURES

· IMDG, IATA PAINT RELATED MATERIAL

- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
 - $\cdot DOT$



· Classe 3 Liquides inflammables.

· Label

· ADR/RID, IMDG, IATA



· Classe 3 Liquides inflammables.

· Étiquette

· 14.4 Groupe demballage

· DOT, ADR/RID, IMDG, IATA

14.5 Dangers pour lenvironnement

· Marine Pollutant: Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

Itatilisateur Attention: Liquides inflammables.

· Numéro d'identification du danger (Indice

 Kemler):
 30

 · No EMS:
 F-E,S-E

 · Stowage Category
 A

· 14.7 Transport maritime en vrac

conformément aux instruments de la la Mon applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· ADR/RID

Quantités limitées (LQ)
 Quantités exceptées (EQ)
 5L
 Code: E1

Quantité maximale nette par emballage

intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage

(suite page 11)





Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et ses modifications/amendements successifs

Date d'impression : 14.05.2024 Révision: 14.05.2024

Numéro de version 196 (remplace la version 195)

Code de produit LTC40

Nom du produit: ADDITIF RETARDATEUR

	(suite de la page 10)
· Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels	extérieur: 1000 ml 3 D/E
· IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ)	5L Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· ''Règlement type'' de l'ONU:	UN 1263 MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES, 3, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et dænvironnement

Directive n.: 80/1107/CEE, n. 82/605/CEE, n. 83/477/CEE, n. 86/188/CEE e n. 88/642/CEE, 89/391/CEE, 89/654/CEE, 89/655/CEE, 89/656/CEE, 90/269/CEE, 90/270/CEE, 90/394/CEE, 90/679/CEE, 93/88/CEE, 95/63/CE, 97/42/CE, 98/24/CE, 99/38/CE, 99/92/CE, 2001/45/CE, 2002/44,2003/10/CE, 2003/18/CE, 2004/40/CE,2006/25

· Divers règlements

Est utilisable pour usages non réglementés de la D.2004/42/CE-Pour usage professionnel seulement

- · Directive 2012/18/UE
 - · Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
 - · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
 - · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP)

Aucun des composants næst compris.

· LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)

Aucun des composants næst compris.

- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- · Directive 2011/65/UE relative à la limitation de loutilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques ó Annexe II

Aucun des composants næst compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
 - · Annexe I PRÉCURSEURS DØEXPLOSIFS FAISANT LØOBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de løoctroi døune licence en vertu de løarticle 5, paragraphe 3)

Aucun des composants næst compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS DØEXPLOSIFS DEVANT FAIRE LØOBJET DØUN SIGNALEMENT

Aucun des composants næst compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants næst compris.

(suite page 12)



Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et ses

Page : 12/13

modifications/amendements successifs

Date d'impression : 14.05.2024 Révision: 14.05.2024

Numéro de version 196 (remplace la version 195)

Code de produit LTC40

Nom du produit: ADDITIF RETARDATEUR

(suite de la page 11)

 Règlement (CE) n
 ^o 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants næst compris.

· RÉGLEMENT (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche døozone ó ANNEXE I (Potentiel døappau-vrissement de la couche døozone)

Aucun des composants næst compris.

· Prescriptions nationales:

Le produit est soumis à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de l'ordonnance sur les produits dangereux.

- · Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
 - · Substances extr'mement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants næst compris.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H360D Peut nuire au f%tus.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 La classification du mélange sœppuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

- · Service établissant la fiche technique: IVM Chemicals Srl
- · Contact: Francesco Cantamutto
- · Numéro de la version précédente: 195
- · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

ATE: Acute toxicity estimate values (ETAValeurs d'estimation de la toxicité aigu=)

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables . Catégorie 3

Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction . Catégorie 1B

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) . Catégorie 3

(suite page 13)

Page: 13/13



Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et ses modifications/amendements successifs

Date d'impression: 14.05.2024 Révision: 14.05.2024

Numéro de version 196 (remplace la version 195)

Code de produit LTC40

Nom du produit: ADDITIF RETARDATEUR

(suite de la page 12)

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL et modifications suivantes

Agence ECHA site web INRS Fiche Toxicologique

* Données modifiées par rapport à la version précédente